

Depuis plusieurs années déjà, la commune développe des actions en lien avec le développement durable, principalement :

- En intégrant des critères de **haute qualité environnementale** et l'utilisation d'**énergies renouvelables** dans ses nouveaux équipements,
- En développant des **pratiques environnementales** dans l'entretien de ses espaces verts,
- En menant des **actions de sensibilisation** dans les établissements scolaires.

Afin de renforcer et de formaliser son action et de l'inscrire dans une démarche transversale et prospective, la commune souhaite aujourd'hui se doter d'un cadre de référence prenant la forme d'un [Agenda 21](#) .

Depuis mai 2007, la ville s'est engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une **stratégie de développement durable** , avec comme objectif de contribuer localement aux finalités définies dans le cadre de référence du Ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- préserver la biodiversité, les milieux et les ressources
- viser l'épanouissement de tous les êtres humains
- favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- adopter des modes de production et de consommation responsables.

Gestes citoyens pour l'environnement

Tous les citoyens peuvent également [agir pour l'environnement](#) et lutter contre le réchauffement climatique. Par exemple, il est possible d'utiliser le vélo sur les courtes distances (en allant au travail), de réduire l'utilisation d'emballages plastiques ou encore d'aménager son logement avec des équipements permettant de faire des économies d'énergie. En effet, installer des panneaux solaires permet aux particuliers de générer de l'énergie et grâce à [l'autoconsommation solaire](#)

, les usagers peuvent même être autonomes et consommer leur propre électricité sans dépendre exclusivement du réseau électrique public.

Voir aussi

- [Tri sélectif](#)
- [Agenda 21](#)
- [Eco quartier](#)



[EN SAVOIR PLUS](#)

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !



© ADEME Centre-Val de Loire



[EN SAVOIR PLUS](#)